



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1994/934  
5 août 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 5 AOÛT 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DE SÉCURITÉ PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM DE LA MISSION  
PERMANENTE DE LA CROATIE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration publiée ce jour par mon gouvernement, concernant l'annonce faite par la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) sur son intention de rompre ses liens politiques avec les autorités serbes de Bosnie (voir annexe).

Le Gouvernement croate tient à souligner que les progrès réalisés sur le territoire de l'ex-Yougoslavie "ne pourront être considérés comme significatifs, d'un point de vue politique, que lorsque la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) aura reconnu intégralement et sans ambiguïté la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, la Slovénie et la Macédoine à l'intérieur des frontières acceptées par la communauté internationale; et, d'un point de vue pratique, que lorsque les autorités de Belgrade commenceront à prendre des mesures concrètes et soutenues dans les domaines économique et militaire à l'égard de leurs mandataires en Bosnie-Herzégovine et en Croatie". Faute de quoi, la communauté internationale devra "maintenir et même accentuer les pressions diplomatiques et les pressions concrètes qu'elle exerce sur la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro)".

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Vladimir DROBNJAK

ANNEXE

Déclaration publiée le 5 août 1994 par le Ministère des affaires étrangères de la Croatie concernant l'annonce faite par les autorités de Belgrade sur leur intention de rompre les liens politiques avec les Serbes de Bosnie

Le Gouvernement de la République de Croatie considère que la décision récemment adoptée par les autorités de Belgrade constitue un pas modeste dans la bonne direction mais que cela est tout à fait insuffisant : Belgrade a apparemment décidé de suspendre ses relations politiques avec les dirigeants serbes de Bosnie, mais elle n'a pas – même verbalement – rompu les liens politiques avec ses mandataires qui sont tout aussi agressifs dans les territoires occupés de la République de Croatie.

Avant de porter un jugement quelconque sur les futures délibérations et décisions du Groupe de contact et du Conseil de sécurité, la communauté internationale et la République de Croatie en particulier doivent attendre de voir quelles mesures concrètes la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) prendra pour suspendre le soutien effectif, à savoir l'assistance économique et militaire, qu'elle apporte à ses mandataires en Bosnie-Herzégovine et en Croatie. La communauté internationale doit commencer par examiner comment ces mesures pourraient modifier la situation sur le terrain et si elles sont susceptibles de produire des effets durables.

À cet égard, le Gouvernement croate tient à souligner que la stricte surveillance et le contrôle effectif des frontières entre la République fédérative de Yougoslavie et la Bosnie-Herzégovine et la Croatie revêtent une importance primordiale pour amener un changement réel en Bosnie-Herzégovine et dans les territoires croates occupés.

En conséquence, le Gouvernement croate engage la communauté internationale, et plus particulièrement le Groupe de contact, à persévérer dans leurs efforts, à maintenir et même à accentuer les pressions diplomatiques et les pressions concrètes exercées sur la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) jusqu'à ce que Belgrade démontre clairement et irrévocablement ses bonnes intentions en rompant les liens avec les autorités autoproclamées des territoires occupés de Croatie, apportant ainsi sa première contribution significative à une réintégration pacifique des Zones protégées par les Nations Unies.

Tout en se félicitant de l'annonce qui vient d'être faite par Belgrade, même si cela est très insuffisant, le Gouvernement croate tient à rappeler à toutes les parties intéressées que les progrès ne pourront être considérés comme significatifs, d'un point de vue politique, que lorsque la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) aura reconnu intégralement et sans ambiguïté la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, la Slovénie et la Macédoine à l'intérieur de leurs frontières acceptées par la communauté internationale; et, d'un point de vue pratique, que lorsque les autorités de Belgrade commenceront à prendre des mesures concrètes et soutenues dans les domaines économique et militaire à l'égard de leurs mandataires en Bosnie-Herzégovine et en Croatie.

Le Gouvernement croate estime que, si l'annonce récemment faite par Belgrade traduit une adhésion sincère au plan de paix du Groupe de contact dans son ensemble, y compris les dispositions qui se réfèrent aux Zones protégées par les Nations Unies, la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) devrait immédiatement passer à l'étape logique suivante et démontrer ses intentions pacifiques en reconnaissant la République de Bosnie-Herzégovine ainsi que, conformément, entre autres, à la décision prise à Naples par le Groupe des 7 plus 1, toutes les autres républiques qui faisaient anciennement partie de la Yougoslavie, en particulier la Croatie. En agissant ainsi, elle contribuerait à une solution pacifique et durable de la crise.

-----